

**Monsieur le Directeur Régional des Finances Publiques
d'Occitanie et de la Haute-Garonne**

Objet: Accueil de proximité au centre des Finances publiques de Caraman-Lanta

Monsieur le directeur,

Dans le cadre du « Nouveau Réseau de Proximité », vous avez fait le choix unilatéral de transférer la mission de recouvrement de l'impôt du centre des finances publiques de Caraman-Lanta vers le service impôts des particuliers de Toulouse Rangueil.

Lors du comité technique local du 21 janvier 2021, relatif à la déclinaison départementale du projet de loi de finances 2021 et son corollaire de suppressions d'emplois, nous vous avons rappelé notre opposition à un tel démantèlement de nos services et remis l'ensemble des prises de position contre ce projet des communes ou autres communauté des communes dépendantes notamment du CFP de Caraman-Lanta.

A cela s'ajoutait la lettre du maire de Caraman du 18 janvier 2021, premier magistrat de la commune, vous demandant de tenir un accueil de proximité, assurée par un agent du SIP de Toulouse-Rangueil, au sein du CFP de Caraman-Lanta.

Nous nous permettons de vous rappeler que cette demande figure aussi dans l'adresse des personnels du CFP de Caraman-Lanta du 15 décembre dernier. Ils exprimaient notamment : « *Ce collègue du SIP pourrait très bien renseigner au sein des locaux de la trésorerie, selon des modalités d'organisation et planning à mettre en place en concertation aussi avec les personnels de la trésorerie.* »

L'absence de réponse sur ce point aux personnels et aux élus ne nous semble pas digne de notre administration.

Nous vous demandons d'ouvrir sans plus attendre une concertation pour la tenue d'un accueil de proximité au sein du CFP de Caraman-Lanta.

De plus, nous vous interrogeons à nouveau sur la modification à venir du dépôt des régies auprès du réseau de la Banque Postale. Après avoir pris connaissance sur Nausicaa de la cartographie des bureaux de postes retenus pour ces dépôts, il semblerait que celui de Caraman ne le soit pas ; les régisseurs étant renvoyés vers celui de Dremil-Lafage (commune appartenant à la Métropole de Toulouse).

Tout cela est bien en contradiction avec l'inscription de la commune de Caraman dans le programme « Petite ville de demain ».

Nous vous prions d'accepter, Monsieur le directeur, l'assurance de notre sincère considération.

Estelle MOLLO-GENE



Secrétaire CGT Finances publiques 31

Jean-Marc SERVEL



Secrétaire CGT Finances publiques 31